



Hôtel de Ville

3, Grande rue de la Trinité
44190 Clisson
Tél. 02 40 80 17 80
contact@mairie-clisson.fr
www.mairie-clisson.fr

**Objet : CONSEIL MUNICIPAL
CONVOCAION**

Clisson, le 27 septembre 2024

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil municipal qui se tiendra, le :

Jeudi 3 octobre 2024 à 19 h 30

Au Cercle Olivier-de-Clisson.

- Étude et vote du procès-verbal de la séance du 28 mars 2024
- Etude et vote du procès-verbal de la séance du 23 mai 2024
- Étude et vote du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2024

A D M I N I S T R A T I O N G E N E R A L E

1. **INTERCOMMUNALITE**
SIVU de la Petite Enfance
 - *Rapport d'activités - année 2023 - présentation*
2. **FINANCES**
Décisions budgétaires
 - *Budget principal - décision modificative n° 2 - approbation*
3. **COMMANDE PUBLIQUE**
Délégation de services publics
 - *Petit train touristique - définition du mode de gestion et lancement de la procédure - approbation*
4. **COMMANDE PUBLIQUE**
Guide interne
 - *Actualisation du guide interne de la commande publique et mise en place d'une nomenclature d'achat des denrées alimentaires - approbation*
5. **GENERAL**
Conseil municipal
 - *Association des Maires de Loire-Atlantique - désignation du référent déontologue*

6. **GENERAL**
Conseil municipal
 - *Organismes extérieurs - Hôpital local - représentation de la Commune*
7. **RESSOURCES HUMAINES**
Fonction publique territoriale
 - *Modification du tableau des effectifs*

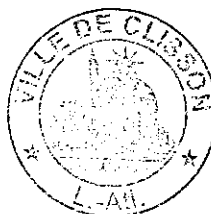
CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

8. **AFFAIRES FONCIERES**
Acquisitions, cessions, échanges
 - *Propriété communale sise 10 rue du Docteur Maurice Boutin - cession d'un bien immobilier*

ENFANCE ET ACTION EDUCATIVE

9. **AFFAIRES SCOLAIRES**
Contrats - conventions
 - *Projet Educatif Territorial - approbation*

AFFAIRES DIVERSES



Laurence Luneau
Maire

N.B. - Pour valoir 'Note de synthèse', l'ensemble des projets des délibérations est transmis, par voie électronique, à l'adresse personnelle de chacun des Conseillers municipaux.

→ Il est rappelé que les dossiers sont à la disposition des Conseillers municipaux qui le souhaitent et sont consultables au Service 'Secrétariat général' de la Mairie.